



**mouvement
écologique**

Le gouvernement abroge une mesure clé du plan national climat et énergie – Le Mouvement Écologique l'exhorte à reconsidérer sa décision !

Actuellement, l'avant-projet du plan national énergie-climat (PNEC) est en cours de révision et de discussion au sein de la commission compétente au Parlement. C'est là qu'est intervenu de manière inattendue un changement d'attitude du gouvernement qui pourrait avoir des conséquences importantes pour la réalisation des objectifs climatiques luxembourgeois.

Il s'agit de l'abandon progressif (« phase-out ») des chauffages fossiles.

Rappelons les faits : Près de 20% des émissions nationales de gaz à effet de serre proviennent du chauffage (et de la climatisation) des habitations et des bâtiments fonctionnels.

Il est donc essentiel de réduire les émissions de 55% d'ici 2030 par rapport à 2005 si l'on veut atteindre les objectifs climatiques. Tout particulièrement dans le secteur du bâtiment, pour lequel le PNEC prévoit une réduction de 64% d'ici 2030 et qui, l'année dernière, a atteint pour la première fois son objectif de réduction tout juste. Il s'agit donc avant tout d'assurer de bonnes conditions-cadres pour remplacer les énergies fossiles - gaz et fioul - par des énergies renouvelables.

C'est pourquoi le projet de PNEC - qui a été déposé à Bruxelles - prévoyait que, dans le cas où un chauffage devait être remplacé, l'État créerait dans un premier temps des conditions générales de soutien pour que les pompes à chaleur soient utilisées. L'État s'est fixé comme objectif de motiver les citoyens par des incitations (financières) à opter pour un remplacement durable de leur chauffage.

Ce n'est qu'en dernier recours qu'il a été évoqué que, dans les années à venir, si ces incitations et ces mesures volontaires ne permettaient pas d'atteindre les objectifs climatiques, des règles obligatoires devraient éventuellement être adoptées. Celles-ci ne concerneraient toutefois QUE le remplacement des installations de chauffage défectueuses - ou ne répondant plus aux normes - et non pas celles qui fonctionnent encore (des exceptions ont même été prévues).

Mais même cette déclaration formulée de manière si générale devrait être abrogée, selon la presse ! Pourquoi ? Il n'y avait tout simplement aucune raison.

La décision du gouvernement n'est absolument pas compréhensible et relève de la négligence en matière de protection du climat. Le gouvernement devrait au moins se laisser l'option - et se responsabiliser - d'être vraiment actif et de promouvoir dans les prochaines années le remplacement des chauffages à énergie fossile sur une base volontaire.

- Pourquoi le gouvernement veut-il supprimer une mesure déjà décidée et soumise à Bruxelles, qui ne doit pas entrer en vigueur si les objectifs de réduction sont atteints ? Ne fait-il pas confiance à ses propres compétences pour mettre en place les conditions cadres adéquates dans les années à venir, afin que le volontariat - auquel il est si attaché - mène au but ?
- Cela est d'autant moins compréhensible que, selon le gouvernement, les objectifs sont actuellement atteints, même si ce n'est que de justesse. Si c'est le cas, on voit encore moins pourquoi une mesure déjà décidée (!), qui n'entrerait en vigueur que si elle n'était pas atteinte, devrait être abrogée. De quoi le gouvernement a-t-il peur ?
- Le fait est que cette mesure est particulièrement importante dans le domaine de la location. En effet, si la pression exercée sur les propriétaires pour qu'ils installent des systèmes de chauffage renouvelable disparaît complètement, leur intérêt à agir dans ce domaine diminuera inévitablement. Après tout, ce ne sont pas eux, mais les locataires qui supportent les frais de chauffage ! Ils ne sont donc plus incités à investir dans des systèmes de chauffage plus économiques.
- Enfin, il ressort de diverses déclarations dans la presse que le gouvernement a l'intention de supprimer ou de réduire fin juin de cette année les « top ups » dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables, des travaux de rénovation et des pompes à chaleur. Une aide socialement plus sélective est prévue. Or, à moins de deux mois de cette date butoir, on ne sait absolument pas à quoi ressemblera cette aide « socialement sélective ». On sait pourtant que l'installation de pompes à chaleur, etc. nécessite un soutien particulier. Celui qui réduirait cette aide serait tôt ou tard coresponsable du fait que le « phasing out » nécessaire des systèmes de chauffage fossiles n'aura pas lieu.

Conclusion : la décision du gouvernement n'est pas acceptable du point de vue de la protection du climat. Elle n'est ni nécessaire (puisque'elle ne s'appliquera que dans quelques années si les objectifs ne sont pas atteints), ni compréhensible.

De plus, le gouvernement ne fournit aucune information sur la manière dont la transition énergétique sera organisée de manière socialement équitable, bien que cela ait été annoncé depuis des mois.

La protection du climat n'est pas seulement une décision personnelle de chacun, mais doit constituer un objectif politique clair avec des instruments appropriés ! La protection du climat n'est pas négociable. La responsabilité ne peut pas être transférée du gouvernement à l'individu.

Mouvement Ecologique asbl

23.5.2024